

# DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST  
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK  
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7  
TÉL. 514 849 4007  
COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 21 octobre 2019

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria  
Bureau 255  
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4032-2018.

*Gazifère inc.* – Rapports annuels 2017 et 2018 et Causes tarifaires 2019 et 2020.

Phase 6 (Mise à jour du revenu requis aux fins de fixer les tarifs de 2020).

**Demande de délai pour le dépôt de la preuve en Phase 6, logée par *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*.**

---

Chère Consœur,

Nous avons bien pris connaissance de la [lettre A-0071 du vendredi 18 octobre 2019](#) de la Régie laquelle n'a pas accueilli la [demande C-SÉ-AQLPA-0055 du 18 octobre 2019](#) de modification de calendrier de plusieurs semaines. Nous notons par ailleurs qu'aujourd'hui, par sa [lettre C-ACEFO-0050](#), l'ACEFO appuie la demande de modification de calendrier de SÉ-AQLPA.

Nous confirmons par ailleurs à la Régie qu'une demande afin que *Gazifère inc.* réponde à certaines demandes de renseignements sera logée aujourd'hui par SÉ-AQLPA. Nous notons que l'ACEFO a également annoncé son intention de loger une telle demande aujourd'hui.

Par ailleurs, dans tous les scénarios, nous sommes dans l'obligation d'informer la Régie qu'il ne nous est pas possible de déposer notre preuve en Phase 6 aujourd'hui, compte tenu du fait qu'il n'y a pas même eu deux jours ouvrables depuis le dépôt des réponses de *Gazifère inc.* aux demandes de renseignements, lesquelles comportent notamment l'évaluation de **divers scénarios d'interfinancement que nous avons demandés (et que nous remercions *Gazifère* d'avoir fourni) mais dont nous devons évaluer le réalisme, aux fins de nos propositions, en simulant au meilleur de nos connaissances les effets de la non réalisation dans le délai prévu de l'extension de réseau et de l'accroissement des ventes à Thurso**. Bien que la preuve définitive de *Gazifère inc.* à ce sujet ne sera déposée que le 25 octobre 2019 et même si nous devons déposer la nôtre avant celle de *Gazifère*, nous ne pouvons pas réalistement faire abstraction dans notre preuve, au moins par une évaluation temporaire, des effets de cette non-réalisation avant d'exprimer nos recommandations sur l'interfinancement.

À cela s'ajoute le fait que, tant en fin de semaine dernière qu'aujourd'hui, tant notre témoin Monsieur Bélisle que le soussigné ont différents engagements notamment liés à l'élection fédérale de ce jour, lesquels nous empêchent de nous consacrer en totalité à la préparation du rapport au présent dossier et à l'ajuster en fonction des réponses susdites reçues de Gazifère jeudi le 17 octobre 2019, en fin de journée, aux demandes de renseignement et à l'ajustement susdit relatif à Thurso.

Nous invitons donc respectueusement la Régie à reconsidérer les motifs formulés dans notre [lettre A-0071 du vendredi 18 octobre 2019](#) ainsi que dans la [lettre C-ACEFO-0050](#) de l'ACEFO d'aujourd'hui et dans la présente lettre aux fins de modifier le calendrier de la phase 6 du présent dossier. Subsidiairement, nous inviterions la Régie à accorder une extension de délai permettant au moins de compléter notre rapport aux motifs susdits.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dominique Neuman', with a horizontal line underneath.

Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).